

PRÉPARER AUX DIPLÔMES DE FRANÇAIS PROFESSIONNEL

Bulletin d'inscription

Participant

Formation du 15 au 19 juillet 2019

Nom (M^{me} / M.)

Prénom

Fonction exercée

.....

Téléphone

Courriel

Nom et adresse de l'établissement

.....

.....

.....

Code postal Ville

Pays

Avant la formation, je m'engage :

à effectuer la formation en ligne des examinateurs pour les Diplômes de français professionnel

à prendre connaissance du Tutoriel des Diplômes de français des affaires

à prendre connaissance des webinaires

Les liens pour accéder à ces données (webinaires, tutoriels, formation en ligne) seront communiqués lors de l'envoi du questionnaire de pré-formation.

Inscription

Tarifs

(Déjeuners compris pour 5 jours)

600 € / par participant (prix total net*)
(550 € de frais de formation + 50 € de déjeuners)

Réduction de 10 % sur les frais de formation à partir de 2 participants

545 € / par participant (prix total net*)
(495 € de frais de formation + 50 € de déjeuners)

Nos prix sont nets, la CCI PARIS ILE-DE-FRANCE n'étant pas assujettie à la TVA.

Je donne mon accord au *Français des affaires* pour l'utilisation de mes données nominatives.

[Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés », les informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de notre service commercial.]

J'atteste avoir pris connaissance de vos conditions générales de vente

À,
le

Signature du participant
(Si prise en charge personnelle)

Facturation

Prise en charge personnelle
 Prise en charge totale ou partielle par un organisme en France ou à l'étranger.
Lequel ?.....

La facture est à adresser à :
.....

Adresse (si différente)
.....

Code postal Ville

Type de paiement :

Virement bancaire [en indiquant dans le libellé **PREPARER DFP JUILLET 2019**]

Titulaire : CCIR-DRIE RECETTES
Domiciliation : B.N.P. PARIBAS - Agence Paris Etoile
Entreprises
Banque 30004 Agence 00813
N° compte 000 10469026 Clé 51
IBAN FR76 3000 4008 1300 0104 6902 651
Code SWIFT BNP AFR PPPGA

Chèque bancaire [à libeller en euros à l'ordre de **CCIR DRIE DFC**]

N° du chèque
Banque

Prélèvement sur carte de crédit [sauf American Express]

J'autorise la CCI Paris Ile-de-France à prélever sur la carte de crédit la somme de :
.....€

N° de carte :
Date d'expiration :
N° Piste signature (3 chiffres au dos de la carte) à communiquer UNIQUEMENT par téléphone *33 (0)1 55 65 54 27

Signature du titulaire de la carte obligatoire :

Signature et cachet de l'organisme financeur obligatoires
(Nom et qualité de la personne signataire)

À compléter et renvoyer accompagné du règlement ou de la preuve de prise en charge au Français des affaires de la CCI Paris Ile-de-France par courrier à :
8 avenue de la Porte Champerret - 75838 Paris cedex 17
N° déclaration d'activité : D45107958821
Ou par courriel à **francais@cci-paris-idf.fr**

DÉFINITIONS

INTER :

Formations sur catalogue réunissant des participants de plusieurs entreprises ou organisations réalisées dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition de la CCI Paris Ile-de-France.

INTRA :

Formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client (individuel, entreprise, institution ou établissement).

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour les formations INTER, le bulletin d'inscription doit être retourné rempli accompagné du règlement de la formation. A réception du bulletin d'inscription et du règlement, le bénéficiaire de la formation reçoit une confirmation d'inscription. Une convocation précise ensuite les modalités d'accueil et de déroulement de la formation.

Pour les programmes INTRA, la CCI Paris Ile-de-France fait parvenir un devis au client. Les dispositions financières ainsi que les clauses d'absence ou d'interruption définitive du suivi d'une formation y sont précisées.

A l'issue de la formation, la CCI Paris Ile-de-France délivre une attestation et adresse au bénéficiaire de la formation, ou à l'entreprise, ou à l'organisme financeur, une facture accompagnée, le cas échéant, d'un justificatif de présence.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Les prix indiqués sont sans supplément de taxes, la CCI Paris Ile-de-France n'étant pas assujettie à la TVA.

Tout stage, séminaire, formation ou parcours commencé est dû en entier.

Les prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

Pour les formations INTER, l'acceptation est conditionnée par le règlement intégral de la facture. La CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables sans escompte à l'ordre de la CCI Paris Ile-de-France et à réception de la facture.

Pour les formations INTRA, l'acceptation est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les prestations de formation sont payables sans escompte à l'ordre de la DRI/E- CCI Paris Ile-de-France. Un acompte de 30% est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à la CCI Paris Ile-de-France si le client renonce à la formation. Le complément est dû à réception de la facture. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, et après au moins deux relances sans effet, le client s'expose à une procédure de recouvrement.

Le paiement en euros peut se faire par chèque, prélèvement, virement, carte bancaire. Le règlement par virement bancaire devra s'effectuer sur le compte ouvert à la BNP-PARIBAS – Centre d'affaire de Paris – Grande armée. Les frais bancaires sont à la charge du client.

Code banque : 30004 – Code guichet : 00813 – Numéro de compte : 00010469026 - Clé RIB : 51 - Code IBAN : FR76 3000 4008 1300 0104 6902 651 - Code SWIFT : BNP AFR PPPGA.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulation - Report du fait de la CCI Paris Ile-de-France

Pour les formations INTER, dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, la CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation jusqu'à 8 jours ouvrés avant le début de la formation. Tout en préservant les thèmes et les objectifs généraux de chaque formation, la CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit, en cas de nécessité absolue, d'aménager à minima le programme et de pourvoir au remplacement d'un formateur annoncé.

Pour les formations INTRA, la formation peut faire l'objet d'un report en accord entre le client et la CCI Paris Ile-de-France.

Annulation - Report du fait du client

Pour les formations INTER, toute annulation par l'entreprise ou le stagiaire doit être communiquée par écrit à la CCI Paris Ile-de-France au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, la CCI Paris Ile-de-France facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 80 % du coût total de la formation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du coût total de la formation pour toute formation commencée.

Dans le cas où une session de formation sur le même sujet serait organisée dans l'année, une possibilité de report pourra être proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité de dédit pourra être affectée au coût de cette nouvelle session.

Pour les formations INTRA, toute annulation ou tout report par le client doit être communiqué à la CCI Paris Ile-de-France au minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, la CCI Paris Ile-de-France facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 7 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total de la formation dans un délai inférieur ou égal à 6 jours ouvrés avant le début de la formation.

Tous cas exceptionnel et justifié pourra faire l'objet d'un report en accord avec la CCI Paris Ile-de-France.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art.34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, il doit s'adresser à cpdp@cci-paris-idf.fr. La CCI Paris Ile-de-France est seule destinataire des informations.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.